

Annexe aux Instructions de Course « Habitables »

RÉGATE 1 HOMME – 1 FEMME

Dates complètes : **Samedi 3 Septembre 2016**
Lieu : **Le Havre**
Autorité organisatrice : **Sport Nautique et Plaisance du Havre**

1 Règles et inscriptions**1.1** La régata sera régie par :

- Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2013-2016,
- Les prescriptions de la FFV,
- Le guide Osiris Habitable 2016,

1.1.2 Pleine mer : 12h52 coeff. : 92**1.2.1** La régata est ouverte aux bateaux armés en catégorie de navigation -6 milles nautiques. Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice. La régata comportera trois classes différentes :

- Flotte 1 : bateaux d'un rating inférieur ou égal au groupe brut 18,5 Osiris,
- Flotte 2 : bateaux d'un rating supérieur au groupe brut 18,5 Osiris,-
- Flotte 3 : bateaux de la classe L Osiris

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences F.F.V. valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs, de tous les membres de l'équipage résidant en France.

1.2.2 (a) - En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1.1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

(b) - La régata se déroule dans une zone d'accès au port du Havre. Il est rappelé à tous les concurrents que la navigation commerciale, militaire ou de pêche y est prioritaire et que les règlements internationaux pour la prévention des abordages en mer demeurent prépondérants.

(c) - Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

(d) - Tout voilier doit porter toute assistance possible à tout navire ou à toute personne en péril, lorsqu'il est en situation de le faire.

(e) - Le navire et l'équipage doivent être dûment assurés pour cette régata.

1.2.3 Identification

Les bateaux seront identifiés par leur numéro de voile FFV Ce numéro devra être porté au moins dans la Grand voile. Par ailleurs, les concurrents en course devront porter dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord le pavillon C comme pavillon de course.

La confirmation d'engagement ne sera effective que lorsque la fiche d'engagement sera entièrement remplie et accompagnée des droits d'inscription.

1.2.3 Certificat de jauge

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur carte d'identité Osiris Habitable.



1.2.4 Equipage

Il sera constitué d'un homme et d'une femme exclusivement.

1.2.5 Pilote Automatique

L'utilisation d'un pilote automatique est autorisée

2 Emplacement du tableau officiel

Ce tableau sera situé en haut des escaliers du club-house.

3 Modifications aux instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur.

4 Emplacement du mât de pavillons à terre

Sur le toit du club-house du S.N.P.H.

5 Programme des courses

Inscription des concurrents le samedi 7 septembre de 10h00 à 12h00 au SNPH.

Briefing à 12 h 00 au Club House du S.N.P.H.

Mise à disposition du Comité à 13h30.

6 Zone de course

Elle est située au nord du chenal principal de l'entrée du port du Havre.

7 Parcours

Le parcours sera distribué aux concurrents lors du briefing.

8 Marques

Elles seront définies lors du briefing.

9 Départ**9.1** Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV.

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon SNPH	5
Préparatoire	Panneau ou pavillon P, I ou Z ou Z&I ou noir avec un signal sonore	4
Une minute	Amenée du signal préparatoire avec un signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon ou du panneau SNPH et un signal sonore	0

9.2 Définition de la ligne de départ

-2 Options :

Option 1 : Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau du comité de course portant un pavillon orange et le côté parcours de la marque de départ précisée au briefing.

Option 2 : La ligne de départ est définie par l'Alignement des pointes des deux triangles implantés au « Bout du Monde ». Une Bouée de « compression », située en dehors de l'alignement des triangles, est à laisser à Babord ; les signaux de départ sont donnés depuis la terre, aux environs immédiats du triangle supérieur

9.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera Classé DNS. Ceci modifie la règle A4.2 des RCV.

10 Arrivée**10.1 Définition de la ligne d'arrivée**

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

10.2 Parcours réduit

Le comité peut réduire le parcours à n'importe quelle marque. Ceci sera signalé sur le bateau comité par l'envoi du pavillon S. Les bateaux devront passer entre la marque et le bateau comité en venant directement de la marque précédente.

11 Classements

4 Classements : Flottes : 1-2-3 et un classement toutes classes.

12 Pénalités de remplacement

Pour une infraction à une règle du chapitre 2 des RCV : Application de la RCV 44.2.

13 Dépôt des réclamations

Les réclamations doivent être écrites sur les imprimés disponibles au secrétariat de course et déposées au plus tard à 1 heure après la fermeture de la ligne d'arrivée

14 Nombre de courses

Une seule course : parcours côtier.

15 SYSTEME DE CALCUL DES TEMPS COMPENSES

Temps sur temps sans application du CVL.

16 Système de contrôle

Les concurrents devront émarger avant leur départ sur l'eau et avant l'heure de mise à disposition et au retour, avant l'heure limite de dépôt des réclamations,

Toute infraction à cette règle sera pénalisée sans instruction par le comité de réclamation. : Pénalité de 10% des places pour chaque émargement manquant

17 Canal de vacation radio

Canal VHF 77.

18 Abandon

Un bateau qui abandonne doit le signaler au Comité de course aussi tôt que possible et affaler son pavillon de régates.

19 Organisation de la jauge

Avant ou à l'issue de chaque course, un ou plusieurs bateaux peuvent être contrôlés. Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations de la première course.

Composition du corps arbitral :

Président du jury :.....

Président du comité de course :..... Michel Gourvès

Président du comité de jauge :..... Michel Gourvès

Résultats :.....

